

# 1<sup>ère</sup> réunion Occitanie sur la feuille de route prévention mal-être

4 octobre 2022 – 14h-16h30

Compte-rendu exhaustif sur ce lien :

<https://mensuel.framapad.org/p/suivimiseneoeuvrefeuillederouteoccitanie-9wt5?lang=fr>

## Synthèse des interventions

*Retranscription des interventions, sans recherche de consensus, donc il y a des réflexions divergentes.*

### Positif

#### Reconnaissance SP

- Grâce au travail de SP national, SP est reconnu dans les 3 ministères, le constat de la souffrance est devenu un vrai sujet, et nous sommes quasiment les seuls intervenants de terrain auprès des agriculteurs en difficulté au sein de ce dispositif.
- Dans les départements où il y a peu de contacts institutionnels, cela peut apporter une meilleure connaissance de notre travail, et nous permettre de toucher de nouvelles personnes.

#### Accompagnements

- Dans une situation de crise accompagnée par SP, le dispositif facilite l'accès à des interlocuteurs compétents.

### Craintes

#### Causes réelles du mal-être

- La psychologisation du mal-être des agriculteurs ne tient pas compte des causes du mal-être, de comment ils en arrivent à des situations de souffrance.
- L'agriculteur est absent du dispositif (mais représenté par les syndicats au sein du copil plénier).
- On risque de s'enfermer dans le soin comme dans un piège = risque qu'on ne prenne en compte que l'aspect sanitaire. Les personnes accompagnées par SP n'ont pas forcément de détresse liée directement à leur santé mentale, la réponse médicale n'est pas forcément leur besoin.

#### Opportunisme et place de SP

- Ce nouveau dispositif semble être dans certains départements une opportunité de refonte des dispositifs existants avec repositionnements politiques des chambres (voire de la MSA), y compris lorsque SP y est présent et reconnu.
- Risque que les chambres prennent notre place via ce dispositif, si elles parviennent à un repositionnement qui écarte SP, et les financements qui vont avec, à vérifier et suivre.
- Surveiller de très près la réforme de l'AREA annoncée, où il y aura de l'argent, et où il n'y aura pas de négociation/concertation préalable, à priori.
- Risque global de concurrence avec ce que fait SP.

- Prudence : est-ce seulement pour le bien-être des agriculteur.rice.s ? Quelles sont les intentions de la MSA ?

### **Efficacité du dispositif**

- Questionnement sur l'intérêt du cotech, dans la mesure où –au moins dans certains départements- les accompagnements (suivis inter organismes) seront réalisés par REAGIR.
- Confusion (volontaire ?) entre REAGIR, le cotech, et les instances multi partenariales préexistantes.
- Perte d'efficacité avec les superpositions des dispositifs, déjà peu efficaces (AREA).
- On voit mal comment le cotech peut mettre en œuvre ou agir sur l'ensemble des objectifs/actions de la feuille de route au niveau départemental.

### **Ethique**

- Disparités (=inégalités) de mise en œuvre entre les départements, parfois très fortes (ex. : à niveaux de reconnaissance comparables, dans le Gard, SP est directement dans le cotech et en Haute-Garonne, on perçoit une opportunité de repositionnement de la chambre qui peut conduire à une exclusion de SP des instances pré-existantes (à vérifier dans le temps).
- Vigilance vis-à-vis du dispositif Sentinelles :
  - Risque de passer outre la volonté de la personne concernée lors de l'orientation par la sentinelle.
  - Risque de non respect de la confidentialité des informations.
  - Risque de conflits d'intérêt sentinelles/paysan.ne. s.
  - Risque de perte d'indépendance et de s'éloigner de l'éthique SP.
  - Risque d'éloigner les paysan.ne.s en étant assimilé.e.s à ce dispositif MSA.
  - Le mot "sentinelles" fait référence à la surveillance dissimulée (+notion de signalement).
- Vigilance sur la façon d'aborder/traiter la question du refus des soins des personnes concernées, par les sentinelles et les acteurs du dispositif.

### **Attentes**

- Apporter des progrès concrets sur les blocages rencontrés dans les accompagnements : « ça va sûrement nous faire avancer dans les accompagnements, sur les échéanciers, par exemple ».
- Un cadre pour aborder des cas concrets que l'on accompagne avec les acteurs concernés (banques, MSA...) et questionner les membres du comité sur des blocages et les solutions à trouver en dehors d'une prise en charge psychologique, y compris pour des personnes qui ne sont pas en souffrance psychosociale = notion de prévention.
- On peut espérer une forme de clarification des dispositifs existants et des protocoles.
- Comment seront traitées les questions de transmission, d'échéanciers, cotisations sociales, etc. (objets des commissions nationales) au niveau départemental?

### **Positionnement SP**

#### **Participer pour agir**

- Rester à l'intérieur pour pouvoir témoigner de notre action, notre positionnement et des situations réelles vécues par les personnes accompagnées. Dénoncer,

revendiquer, établir un rapport de force. En profiter pour dire tout ce que l'on a dire et sur quoi on n'est habituellement pas entendus, sur du concret, sur ces cas vécus et accompagnés, qui se heurtent à des freins concrets. Participer, observer et affirmer notre position.

- Insister pour que SP soit au cotech (sur la base de la p.4 de la circulaire).
- Nécessaire d'affirmer la posture de SP pour résister à celui de la chambre et de la MSA. La chambre s'est beaucoup mise en avant, communication via une plaquette.
- Se servir de ce dispositif comme un outil, dans les accompagnements : par ex contributions des banques et assurances annexées à la feuille de route (pages 17, 18, 19) qui affirment changer de posture, idem au niveau des échéanciers MSA >>> on peut les montrer aux banques et aux services recouvrement peu ouverts à la négo.

### **Témoigner**

- Témoigner à l'extérieur de ce qu'on trouve dans ces dispositifs, de façon publique (dénoncer).

### **Posture incompatible**

- Impossible que SP soit sentinelle et que SP y participe à ce dispositif. L'agriculteur va se retrouver avec un médecin et des cachets. Notre posture est de ne pas faire à la place de. Si on est sentinelle on perd cette posture.
- L'action de SP, avec la relation de confiance, est dans la « prévention primaire », alors que les sentinelles sont dans le curatif.

### **En interne**

- S'organiser pour faire un cahier de doléances, avec des propositions concrètes SP.
- Documenter les différences d'application de la feuille de route, via le tableau partagé
- <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1K2S343765Wt3jWdHNymWaLKlfNnbXsSNLJCmtCF1Ld0/edit#gid=268137532>, pour y trouver des arguments si besoin.
- Même si on ne participe pas, cela ne changera pas notre fonctionnement et nos accompagnements.

## **Questions**

- Y a-t-il des retours négatifs reçus par le national ?
- La conf' a-t-elle une position nationale sur ce dispositif ?